

DECISION DU MAIRE N° 01 / 2024

OBJET : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération n° 2021-05-03, le conseil municipal a décidé l'achat du bâtiment de l'ancien médecin de la commune de Chambois, cadastré 083 AA 085,

Considérant que cet achat avait pour but de permettre les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école de Chambois en vue du regroupement des écoles de Fel et de Chambois,

Considérant qu'une convention de mise à disposition est nécessaire afin que les services de Terres d'Argentan Interco commencent les travaux,

Considérant que Terres d'Argentan Interco souhaite une convention uniquement pour la durée des travaux, une seconde convention sera signée à l'issue de ceux-ci dans le cadre de la compétence scolaire,

Considérant la proposition de convention n°2024/002 rédigée par les services de Terres d'Argentan Interco de mise à disposition du bâtiment mitoyen à l'école maternelle et primaire de Chambois,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention n° 2024/002 avec Terres d'Argentan Interco relative à la mise à disposition du bâtiment ancien cabinet médical, mitoyen à l'école de Chambois et cadastré 083 AA 085. La mise à disposition prendra effet à la date de signature de la convention pour se terminer à l'achèvement des travaux.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,

Le 24 janvier 2024

Le Maire,

Philippe TOUSSAINT

